

Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 20 octobre 2016

L'An deux mil seize, le vingt octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DEGREMONT, Maire,

Etaient présents : Mesdames Brigitte HEROUARD, Françoise MABILAIS, Christèle PATRY,
Sophie DUFLOS
Messieurs Thierry MARAIS, Maxime DIEUDONNE

Etaient Absents : Mesdames Cécile GONGALVES RIBEIRO, Maria PIMBEL,
Messieurs Peter COX, Marian STEPIEN

Pouvoir : Monsieur Marian STEPIEN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane DEGREMONT
Madame Cécile GONGALVES RIBEIRO a donné pouvoir à Madame Brigitte HEROUARD

Secrétaire de Séance : Madame Françoise MABILAIS

Le compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2016 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à cette réunion.

Monsieur le Maire a demandé l'autorisation aux Membres du Conseil d'ajouter 3 délibérations supplémentaires, à savoir : une délibération portant sur le SIVOS de Sainte Colombe, une sur l'épaveuse Rousseau, et enfin une délibération portant sur l'achat d'un baby-foot, aucune objection n'a été formulée.

A l'ordre du jour :

Délibération n°31/2016 : Durée de l'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme à l'inventaire communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2005 et 2006, une somme de 48 579,08 € a été dépensée au titre de la réalisation des documents d'urbanisme à l'inventaire communal, imputée au compte 202. Ces travaux étant amortissables, Madame le Receveur du Trésor Public a demandé à ce que le Conseil délibère sur le choix d'un amortissement sur 1 ou 5 ans.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir sur 5 ans les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce dossier.

La somme de 9 715,81 € sera inscrite au BP 2016 – BP 2017 – BP 2018 – BP 2019 – BP 2020 :

en dépense de fonctionnement - compte 681 - 042,

en recette d'investissement - compte 2802 - 040

Délibération n°32/2016 Décision Modificative : amortissement documents d'urbanisme

Suite à la délibération prise précédemment concernant la durée de l'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, il convient d'effectuer un virement de crédit étant donné que les crédits prévus à l'article 681 et 2802 ne sont pas suffisants

| Compte | Opération | Libellé | Montant |
|--------------------|-----------|---|--------------|
| Dépense 615228 | 0000 | Entretien et réparations autres bâtiments | -9 750,00 € |
| Dépenses 681- 042 | 0000 | Dotations aux amortissements | + 9 750,00 € |
| Dépenses 2152 | 0000 | Installation de voirie | + 9 750,00 € |
| Recette 2802 - 040 | 0000 | Réalisation de documents d'urbanisme | + 9 750,00 € |

Après réflexion, les Conseillers autorisent Monsieur Degrémont à effectuer les modifications de crédits.

Délibération n°33/2016 : Délibération prise en charge des Repas des Conseillers et Agents Communaux lors du Repas des Aînés pour l'année 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Repas des Aînés se déroulera le 04 décembre prochain. Comme les années précédentes, il est proposé de prendre en charge le repas des conseillers, du personnel communal, ainsi que le repas de leurs conjoints.

Par ailleurs, Monsieur Degrémont a proposé à l'assemblée de profiter du repas des Aînés pour organiser en parallèle la fête de Noël des enfants de la commune. Des jeux et un compte seraient proposés aux enfants, et le goûter serait ensuite servi dans la salle du Manège avec les Aînés présents.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil accepte la proposition de Monsieur Degrémont et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires quant à la prise en charge de cette opération.

Délibération n°34/2016 ET Délibération n° 35/2016 : Adhésion à un groupement de commandes pour fourniture et la maintenance des installations téléphoniques et périphériques, et l'évolution des infrastructures téléphoniques entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et les Communes d'Auberville-la-Manuel, de Bosville, Canouville, Clasville, Ingouville, Manneville-es-Plains, Ocqueville, Oherville, Paluel, Saint Martin-aux-Buneaux, Saint Vaast Dieppedalle et Sasseville

Lors de la séance du 21 octobre 2015, il avait été proposé au Conseil Municipal d'adhérer au schéma de mutualisation en matière de télécommunication, proposé par la Communauté de Communes afin de bénéficier de tarifs attractifs par rapport aux frais de téléphonie.

Par conséquent, il est demandé aux Conseillers l'autorisation de signer les conventions de fourniture et de maintenance afin de lancer l'appel d'offre.

Après discussion, les Conseillers acceptent la proposition, et l'autorisent à signer les conventions.

Délibération n°36/2016 : Indemnités de conseil allouées aux Receveur Municipal

Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée de verser les indemnités de conseil allouées au Receveur municipal, Madame Christine Catel. Il a été demandé si cette indemnité était une obligation, Monsieur Degrémont a répondu dans la négative, Madame Patry a précisé que le Syndicat du Collège verse 80 % de l'indemnité.

Après discussion, il a finalement été décidé de verser à Madame Catel, l'indemnité de conseil au taux maximum d'environ 365 € brut.

Délibération n°37/2016 : Délibération portant sur le SIVOS de Sainte Colombe

Monsieur Degrémont a informé les Conseillers qu'une réunion a eu lieu le 17 octobre dernier avec les Maires et

Monsieur Potdevin, Inspecteur de l'Education Nationale, afin de décider de la création ou non d'un groupement scolaire avec les communes de Bosville, Veauvilles-les-Quelles, Saint-Vaast-Dieppedalle, Hautot l'Auvray, Drosay, Ocqueville, Sainte Colombe et Sasseville.

Dans le cas de la réalisation de ce projet, il en coûterait approximativement 1,7 millions d'euros. En effet, des travaux de rénovation et d'aménagement sont à prévoir, notamment à la cantine, dans les salles de classe, la toiture de l'école, le préau, mais aussi la chaudière. Il a finalement été conclut que le projet n'était pas viable.

Pour la rentrée 2017, on dénombre entre 50 et 60 élèves inscrit au SIVOS (48 élèves sans compter les enfants hors communes).

Par conséquent, dans le cas d'une dissolution du SIVOS, les communes seraient redirigées vers les écoles de :

Sainte Colombe : Angiens ou St Valéry en Caux

Drosay : Angiens ou Saint Valéry en Caux

Ocqueville : Saint Riquier ou Cany-Barville

Sasseville : Cany-Barville

Monsieur Degrémont informe les Conseillers qu'une réunion de SIVOS doit avoir lieu le 10 novembre prochain afin d'évoquer essentiellement le devenir du SIVOS mais aussi celui des employés.

Après discussion il a finalement été convenu que dans le cadre d'une dissolution du SIVOS de Sainte Colombe, le Conseil Municipal a émis le choix d'intégrer la Commune de Cany-Barville dès la rentrée 2017.

Délibération n°38/2016 : Délibération portant sur l'épareuse Rousseaux

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal que l'épareuse appartient à la commune (1/3) en copropriété avec la commune de Bosville (2/3). La commune se sert rarement du matériel, étant donné que désormais, c'est l'entreprise Barbay qui effectue l'entretien des talus. Néanmoins, dans le cas où la commune de Bosville souhaiterait se débarrasser de l'épareuse, Monsieur Degrémont propose au Conseil de régler la dernière facture d'entretien et de conserver le matériel.

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de régler l'affaire en cours.

Délibération n°39/2016 : Délibération portant sur l'achat d'un baby-foot

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'investir dans un baby-foot qui serait mis à disposition des habitants de la commune dans l'ancienne salle de classe. La salle serait ainsi réaménagée en enlevant le tableau, et un espace détente et un espace jeux seraient créés.

Par conséquent, Monsieur Degrémont a présenté un devis de l'entreprise CasalSport pour un montant de 1 395,83 € HT, soit 1 737,00 € TTC.

Après discussion, le Conseil approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires quant à l'achat du baby-foot

Questions diverses

- *Monsieur le Maire* a informé l'Assemblée que le montant de la dotation de l'Etat allouée pour le

recensement de l'INSEE s'élevait à la somme de 538 euros. Le choix de l'agent recenseur s'effectuera lors de la prochaine réunion,

- **Monsieur le Maire** a informé l'Assemblée que l'aménagement des terrains de jeux était terminé,
- **Monsieur Degrémont** a proposé de déplacer un des paniers de basket sur le mur d'entraînement,
- **Monsieur Degrémont** a eu rendez-vous avec la Société Pub Contact pour la préparation du bulletin communal,
- **Monsieur le Maire** a donné la date de la prochaine réunion de conseil qui se déroulera le Jeudi 8 décembre prochain à 19 heures 30
- Suite au compte-rendu du SDIS au sujet des bornes incendie, une modification de clôture a été réalisée sur la zone industrielle, étant donné que la borne n'était pas accessible et se trouvait sur un terrain privé,
- **Madame Patry** propose d'organiser une exposition en 2017 sur la 2nde Guerre Mondiale,
- **Monsieur Degrémont** a demandé où en était l'avancement du dossier sur l'enquête internet, **Madame Mabilais** informe le Conseil d'un taux de réponse avoisinant les 60 %
- **Monsieur Degrémont** a rappelé à l'Assemblée qu'il n'y avait toujours pas de professeur de dessin

La séance est levée à 20 heures 40